

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue le 06 février 2017, à 20 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Madame et Messieurs les conseillers, Robert LeBlanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, et Mélanie Grenier formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Lacroix.

La conseillère, Madame Diane Imonti et la conseillère Madame Julie Goyer sont absentes.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :-

2017-02-039

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Denis St-jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance extraordinaire. Il est 20 h.30

ADOPTÉE

2017-02-040

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que décrit dans l'avis de convocation donné le 31^e jour de janvier 2017, à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription à CLICSEQUR et nomination des représentantes autorisées à signer.
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2017-02-041

INSCRIPTION À CLICSEQUR ET NOMINATION DES REPÉRESENTES AUTORISÉES – REVENU QUÉBEC

Il est proposé par Denis St-Jean, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière/directrice générale et Madame Annie Meilleur, secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, soient nommées responsables des services électroniques de clicSEQUR puis autorisées à signer, au nom de la Municipalité de Kiamika, les documents requis pour l'inscription à ClicSEQUR, et à agir au nom de la Municipalité de Kiamika à toute fin qu'elles jugeront nécessaires.

Il est, de plus résolu que le ministère du Revenu du Québec communique les renseignements dont il dispose et juge nécessaire pour l'inscription à clicSEQUR à Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière/directrice générale et Madame Annie Meilleur, secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, représentantes de la Municipalité de Kiamika.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droit, la résolution 2010-07-292 en date du 02 juillet 2010.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h34. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

2017-02-042

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que l'assemblée soit levée. Il est 20 h.40

Christian Lacroix, maire

Pascale Duquette, sec.-trés./dir. générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire